



PREFET MARITIME
DE LA MEDITERRANEE

PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE INTER-PREFECTORAL

**Portant approbation de l'évaluation initiale des eaux marines
du plan d'action pour le milieu marin
de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale »**

Le préfet maritime de la Méditerranée,
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-10 et R. 219-15 ;
- VU le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin modifié ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012 ;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés ;

ARRETENT

- Article 1^{er}** L'évaluation initiale des eaux marines du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » est approuvée.
- Article 2** L'évaluation initiale des eaux marines, ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale », sont consultables sur le site internet de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée :
<http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr/>
Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Méditerranée, ainsi qu'à la préfecture maritime de la Méditerranée et à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Article 3** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint pour l'action de l'Etat en mer du préfet maritime de la Méditerranée, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Toulon, le 21 DEC. 2012

A Marseille, le 21 DEC. 2012

Le préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy
préfet maritime de la Méditerranée,

Hugues PARANT